



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	11	10

**OBJET : 21-1 - PORT DE LA SALIS  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 -  
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3151/13**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **22/11/13**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,  
L'Attaché Principal,

A. CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 15 novembre 2013**

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Premier Adjoint.

#### Présents :

M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE  
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS  
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI  
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-1 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du port de la Salis à l'Association du Port de la Salis par délibération en date du 17 septembre 2010, à effet du 1er janvier 2011 pour une durée de 10 ans à échéance du 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association du Port de la Salis a transmis à la Ville le rapport annuel du délégataire pour l'année 2012 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Il s'agit de la deuxième année d'exercice plein dans le cadre de la délégation de service public portuaire.

La création de 36 places nouvelles dans les plus grandes catégories satisfait la demande actuelle des usagers, la liste d'attente enregistrant un délai d'environ 3 ans pour avoir une place ce qui garantit un taux de remplissage maximum.

Les tarifs ont été baissés, surtout ceux relatifs aux abonnements annuels de -11,33% par rapport à 2011, puisque le montant moyen de la redevance d'amarrage est passé de 1.077,22 € à 955,60 €, afin de tenir compte du report d'investissements prévus en 2013 de l'aire de carénage et d'une grue de levage suite aux procédures et autorisations administratives requises. Cela impacte évidemment le Chiffre d'Affaires global sans remettre en cause la pérennité de l'exploitation.

La recherche d'économie est continue, le recours à la vidéosurveillance générant par exemple 28.000 € de dépenses en moins chaque année.

Le délégataire s'est équipé d'échelles de sécurité le long des quais, de même qu'il a remplacé tous les bollards afin de sécuriser l'amarrage.

L'entretien et le nettoyage, y compris celui du plan d'eau réalisé selon une périodicité annuelle, sont effectués par les membres de l'Association.

L'Association du Port de la Salis s'inscrit également dans l'animation locale par l'organisation de fêtes traditionnelles.

S'agissant de la redevance, en 2012 le délégataire a reversé 16.578€ en part fixe et 3.018€ de part variable, soit 19.596€ (+2,39% par rapport à 2011), et s'acquitte en plus de l'annuité d'amortissement des nouveaux locaux de la capitainerie, soit 14.080€.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 7 novembre 2013.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

21-1 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE -  
EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL


Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port de la Salis » s'agissant de la délégation de service public du Port de la Salis, pour l'exercice 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.21-1 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de l'acte :** 22/11/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/11/2013

**Numéro de l'acte :** DCM3151-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131115-DCM3151-13-DE

**Date de décision :** 15/11/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public